



Les Aires Terrestres Educatives



Qu'est-ce qu'une aire terrestre éducative (ATE) ?

Une [aire terrestre éducative](#) est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée (généralistes et professionnels). Accompagnés par leurs enseignants et des acteurs de terrain, ils observent, décident et agissent ensemble pour mieux connaître et préserver leur territoire.

J'ai décidé de me lancer

- Pour cette année, inscription du **1er juin 2026 au 30 septembre 2026**
- Au-delà, mon projet peut prendre forme sur cette année 2026-2027 et je monte un dossier pour la rentrée 2027-2028

Des données à prendre en compte :

- Projet avec un programme sur 2 années minimum (reconductible par la suite) en lien avec les programmes scolaires.
- 10 demi-journées d'intervention d'une structure accompagnatrice agréée (sur le terrain ou en classe).
- Sorties sur le terrain au moins 3 fois par an.

Etape 1 : identification de l'ATE

1. Trouver le lieu (en dehors de l'école ou de l'établissement) : taille minimum de terrain au moins 20 ares.
2. Se rapprocher de la structure accompagnatrice, que vous avez identifiée ou la rechercher via les têtes de réseau proposées : [réseau Loreen](#) et [Parc Naturel Régional de Lorraine](#).
3. Définir la/les classes (au moins une classe par an).
4. Identifier les moyens dont je vais avoir besoin : matériel, interventions

Etape 2 : inscription sur la plateforme

- Entrée dans la démarche SAGAE : <https://sagae.ofb.fr/>
- Je **m'inscris sur l'application pour le suivi de mon projet par l'OFB entre le 1^{er} juin 2026 et le 30 septembre 2026**
- Mon binôme de base est bien identifié
 - L'enseignant porteur
 - Le référent = structure accompagnatrice

Etape 3 : financement du projet

- Je liste un plan de financement pour évaluer les besoins financiers et les répartir : *intervention de la structure, petit matériel, intervenant ponctuel, déplacement dans le cadre de rencontre ou visite autour de l'ATE (5000 euros sur deux ans)*
- Je me prépare à remplir le dossier : Qui sommes-nous ? Quels sont les partenaires du projet ? Quelle justification du besoin en financement ?
- **J'inscris mon projet sur la trousse à projet pour la demande de subvention du 14 septembre au 30 septembre 20H00**
<https://trousseaprojets.fr/website/pages/2-decouvrir-la-trousse-a-projets>

Les notifications de résultats de demande de financement interviendront courant novembre 2026 pour réception courant décembre 2026.

J'ai besoin d'informations supplémentaires : je peux me rendre sur [le site de l'OFB](#), [le wiki des aires éducatives](#), [le guide pour financer via la trousse à projet](#)